



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 120 du 6 mars 2020

**Négociation de branche Aide à domicile**

## **La CFDT Santé-Sociaux est fière de l'accord sur les nouvelles classifications et rémunérations**

À l'ouverture de la négociation, la fédération CFDT Santé-Sociaux avait plusieurs objectifs :

- Sortir du marasme des 26 coefficients infra SMIC en boostant les salaires de façon significative ;
- Profiter de la « fenêtre de tir » ouverte par le projet de loi Autonomie Grand Âge et les rapports Libault et El khomri ;
- Retrouver de l'attractivité pour les métiers de l'aide à domicile ;
- Faire reconnaître la branche et ses professionnel.les et mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités.

Contacts :

**Clotilde CORNIÈRE**

Secrétaire nationale  
Classifications/Rémunérations  
TÉL : 06 24 41 22 93  
ccorniere@sante-sociaux.cfdt.fr

**Loïc LE NOC**

Secrétaire fédéral  
Branche Aide à Domicile  
TÉL : 06 27 73 14 50  
llenoc@sante-sociaux.cfdt.fr

Ce texte reconnaît les diplômes, la formation professionnelle, les compétences et l'ancienneté. Il met en place des grilles de rémunération qui reconnaissent les compétences, l'investissement et surtout la valeur ajoutée pour le pays de l'investissement des 230 000 travailleuses de la Branche de l'Aide à domicile.

**Maintenant s'ouvre le chantier du financement de la part des pouvoirs publics. Les signataires sont déterminés à mobiliser toutes leurs ressources pour que l'État tienne parole sur la revalorisation des métiers du grand âge.**

**LA CFDT, C'EST FAIRE !**